

N °10 MAISON de CHAZELLES-S/-LYON (Loire) 213 /10

Altitude : 630 ; population : 5 800 habitants
Fondée en : 1842 pour 3 puis 9 Frères : (5 présentement)
Par : M. le curé Galand et la commune
Genre primitif de l'école : communale payante avec étude
id. actuel : libre payante avec étude
Traitement primitif : 1 275 F ; actuel 3 500 F
Fourni par : les ressources de l'école d'abord, puis par M. le curé.
Mobilier, payé par : la commune
Valeur actuelle : bon ; appartient : aux Frères
Mobilier scol. payé : par la commune d'abord puis par une souscription
Valeur présente : bon ; appartient : à l'oeuvre
Local primitif : d'abord passable, puis très bon
Cour, jardin : idem
Fournis par : la commune
Local actuel : décrit dans la notice
Cour, jardin : idem
Appartient à : M. Bonier (400 F de loyer)
Servitudes : distance de l'église
Max. d'élèves au début : 180 puis 500 ; aujourd'hui : 160
Résultats religieux : bons
Résultats scolaires : très bons, 74 certificats d'études

Résultats pour l'Institut : une 15e de sujets dont plusieurs excellents
Réputation de l'école : très bonne
Appui du clergé : très bon, faible ensuite, excellent maintenant
Appui des Autor. civiles : longtemps favorables, hostiles présentement
Services particuliers : aucun
FF. Directeurs : Louis, Domitien, Eloi, Théodore, ex Priscillien, ex Sulpice, Callinique, Marie Jubin, Callinique, Dacien (18 ans)

NOTICE

La ville de Chazelles est la plus peuplée du canton de St Galmier : elle compte 6 017 habitants. La ville au centre de la commune est à 630 m d'altitude, 6 km de St Symphorien sur Coise, 8 de Chevières, 8 de St Médard, 9 de Bellegarde, 14 de St Martin Lestra, 60 de l'Hermitage par Montrond et St-Étienne, et 62 de la Maison Mère par Varicelles et Lyon (St Paul). Les citoyens s'occupent de la chapellerie et les gens de la campagne, de l'agriculture.

Dans la France par canton, M. Théodore Augier parlait ainsi de cette localité en 1850 :

Cette commune, appelée Chazelles-s-Lyon, parce que ses armes sont une tour posée sur un Lion, est située sur le côté ouest d'un plateau assez élevé, couvert de prairies et de céréales. La ville a un km de long dans la direction de l'est à l'ouest, et c'est dans cette direction que se trouve placée la principale rue, la seule qui mérite un peu d'attention ; il est regrettable qu'on n'y ait pas fait quelques alignements que réclame la régularité, et qu'on n'ait pas eu l'idée de la tracer au cordeau, ce qui aurait permis de voir la ville d'une extrémité à l'autre.

Quant aux autres rues, elles sont, comme dans toutes nos anciennes cités, mal percées et garnies de constructions très irrégulières. Sans doute, on ne peut les faire disparaître et rectifier qu'à la longue, et avec bien des difficultés ; mais ce à quoi une administration sage et prudente doit veiller, c'est à les faire tenir toujours dans l'état de propreté indispensable dans toute localité industrielle.

Nous profitons de cette circonstance pour faire observer, dans l'intérêt de la santé et du bien être des habitants, qu'il serait bon qu'on transportât ailleurs le cimetière qui se trouve dans l'un des quartiers les plus peuplés de la ville, et sur un terrain si marécageux, qu'au plus fort de l'été, les fosses qu'on y creuse renferment encore de l'eau.

Nous sommes dans l'impossibilité de fixer l'époque de la fondation de la ville de Chazelles ; le seul titre que nous ayons trouvé, concernant son ancienneté est l'acte d'érection de sa Commanderie de l'ordre de St Jean de Jérusalem, fondée en 1154, par Guy II, comte de Forez. Cette commanderie jouissait de grands privilèges et d'environ 22 000 livres de rente ; elle eut pour premier titulaire le chevalier Isoard de Montrognon. Le dernier commandeur de Chazelles fut le chevalier Gaspard, guillotiné en 1793, à Paris.

Le château où résidaient les chevaliers était dans le voisinage de l'église, où l'on en voit encore les restes ; il était plus solide qu'élégant, flanqué aux 4 angles de grosses tours et ceint de murs très élevés.

La ville était entourée de murailles ; elle avait même plusieurs enceintes sans doute occasionnées par l'accroissement successif de la population.

Vers le milieu du XVe siècle, une balle de toison, venant de Smyrne, répandit une épidémie dans le pays ; c'est ce qui fit transférer provisoirement le marché hebdomadaire de Chazelles à 3 km de là, qui depuis prit le nom de Grézieu le Marché ; mais la contagion s'étant aussi déclarée dans cette dernière commune, ce marché fut transféré à St Symphorien où il se tient encore de nos jours. C'est dans cette circonstance que fut fondée la chapelle de St Roch, dans le quartier de ce nom. Cette chapelle, devenue propriété particulière, sert actuellement d'entrepôt ; il serait à désirer qu'on la rendit à sa première destination.

L'église paroissiale de Chazelles est vaste, pourvue de plusieurs chapelles latérales et richement ornée, mais le goût manque dans sa construction. Des voûtes basses, supportées par de lourds piliers, lui ôtent toute majesté. Elle possédait, avant 93, un buffet garni de 30 bustes de divers saints et entouré d'un travail d'architecture gothique, qui existe encore et qui, nous paraît être du XVe siècle. Un confessionnal cache ces précieux restes, qu'un sépulcre ou autre chose semblable garnirait bien mieux. Quant au portail et au clocher construits depuis environ 20 ans, ils sont hors de toute proportion, soit entre eux, soit avec le reste de l'édifice. Le clocher est d'une hauteur démesurée, tandis que le portail sur lequel il s'élève est bas et de la plus maigre conception. On ferait disparaître une partie de ces défauts, en baissant le sol de la place de l'église, au niveau de la rue qui lui fait face; le portail recevrait un perron, et les habitations voisines seraient plus saines.

Cette église, dit-on, fut fondée par les Bénédictins de l'abbaye de Savigny, et elle en relevait; les commandeurs n'étaient que les Seigneurs du lieu. Elle avait été donnée à ces moines par l'archevêque de Lyon, sur la fin du Xe siècle.

En 1793, Chazelles fut un bien triste exemple des excès de barbarie dont les révolutionnaires se faisaient un jeu. M. Gonon vicaire d'Aveize, ayant été arrêté dans la maison Pupier, qui était l'asile des prêtres dans cette paroisse; et M. Pupier et ses deux demoiselles, ainsi que M. Martin, curé, qui se trouvait aussi là, furent emmenés à Feurs, au féroce Javoque, qui les fit de suite périr ou comme prêtre ou comme receleurs de prêtres.

Ne sont-ce pas de véritables martyrs dont Chazelles peut et doit s'honorer?

Une des rues de la ville porte encore le nom de rue du collège, ce qui indique qu'il y avait eu ici un établissement de ce genre. Existait-il avant la révolution, ou bien fut-il fondé après le retour de l'ordre? Par qui fut-il créé et quels en étaient les directeurs et les professeurs, nous ne savons, n'ayant aucun document à cet égard. S'il existait encore en 1840, il ne parvenait pas à satisfaire les parents et les autorités locales, car M. Delorme, maire à cette époque, demanda des Frères à nos Supérieurs. Le Révérend lui répondit le 10 octobre 1840, et lui envoya des conditions très minimes pour deux comme pour trois Frères.

M. Galand était alors curé de Chazelles. Nous enregistrons avec d'autant plus de plaisir le nom de ce digne pasteur, que nous savons les difficultés qu'il a eues à traverser dans les premières années qu'il passa à Chazelles. La charité sans bornes sut se mettre au-dessus de toutes les contrariétés, et ne s'en vengea que par des bienfaits. Il avait déjà créé un hôpital, en 1830 et appelé des religieuses pour diriger des filles. Il avait pu voir nos Frères de St Symphorien sur Coise à l'oeuvre, car ils exerçaient leur zèle dans cette petite ville depuis 1823. Ce fut sans doute sous son inspiration que la municipalité de Chazelles se décida à confier la direction de son école de garçons à nos Frères. Il écrivit lui-même à l'Hermitage en décembre même année.

Le Révérend F. François lui répondit que, malgré la pénurie des sujets, il lui en enverrait trois dès que tout serait prêt.

Le 1er juin 1841, le maire annonça que la commune était en voie d'acquiescer une maison pour l'école et demanda qu'un Frère serait envoyé dans la quinzaine, et qu'il s'entendrait avec les autorités locales pour ce qui était relatif à l'établissement. Il y eut sans doute des conditions écrites; mais elles ont dû disparaître, car nous ne les trouvons nulle part; nous savons seulement que les Frères furent établis dans une petite maison sise à l'angle formé par les rues du Collège et du Pupier, que le traitement des trois Frères fut fixé à 1 275 F y compris l'entretien du mobilier personnel fourni par la commune et dont elle se réservait la propriété. Il est probable qu'une prime fut payée; on l'exigeait alors, mais nous ne savons par qui. Pour se décharger de l'entretien du mobilier personnel, le conseil municipal, à l'unanimité, en vota l'abandon le 2 mai 1845. Les Frères étaient alors 4.

Le F. Louis, 1er Directeur, rendit compte de la réception faite aux Frères en ces termes:

M. R. F. Supérieur, notre installation a eu lieu, comme j'ai eu l'honneur de vous l'écrire, jeudi dernier. Les autorités civiles et ecclésiastiques s'étaient réunies pour concourir à rendre la fête plus solennelle et donner à cette cérémonie tout l'éclat dont elle est susceptible. Un concours de personnes, à peu près aussi considérable que le dimanche à la grand-messe, a eu lieu à l'église; une messe très solennelle a été chantée par les ecclésiastiques en habit de chœur. Le célébrant, avec diacre et sous-diacre, l'a chantée pompeusement.

M. Simon, curé de St Denis, a fait un sermon dont le sujet était: Réjouis-toi ô Jérusalem, parce que le temps de tes souffrances est passé. Après avoir donné quelques détails à ces paroles, il a adressé des louanges à notre vénéré curé, qui, pour n'en pas être témoin, s'est retiré à la sacristie pour cacher la joie dont il était inondé. Que de fois ne m'a-t-il pas dit: "Si votre Frère Supérieur était à l'installation, que cela me ferait plaisir. S'il pouvait venir nous voir, j'en aurais bien soin." Vous ne vous feriez pas une idée de ce bon curé s'il pense bien à me donner de l'argent quand je partirai. Je reviens à mon sujet: le prédicateur n'a pas oublié de complimenter les Frères Maristes.

Nous étions six, tous peu habitués aux compliments. Les magistrats de Chazelles ont aussi eu leur part aux félicitations. Douze curés et 8 vicaires des environs étaient présents à la cérémonie. Nous avons dîné à la cure avec ces MM. les Frères de St Symphorien, M. Delorme, maire de Chazelles, et M. Drivet, adjoint. C'est bien assez pour cette fois, je suis un peu malade, j'ai une grande liste à faire des enfants de la classe qui s'élèvent à près de 200. Le F. Basilien est un peu neuf pour une classe si nombreuse; le F. Crispin fait très bien. Je refuse les enfants trop jeunes, parce que sa classe est pleine: il en a 130 au moins.

A défaut d'autres documents officiels, nous plaçons ici une note, écrite en 1862 par l'un des Directeurs:

Dès l'ouverture des classes, 200 enfants les remplirent, et comme ces enfants étaient très indisciplinés, les Frères eurent beaucoup à souffrir pour les mettre à l'ordre. Bientôt F. Basilien fatigué fut remplacé par F. Marie Stanislas et F. Louis, qui, n'étant venu à Chazelles que provisoirement, le fut aussi par F. Domitien. Une dispute s'engagea entre M. Bastien et M. Chavassieu, vicaires, qui voulaient, l'un F. Marie Stanislas et l'autre F. Domitien. La cause de ce dernier ayant triomphé, F. Marie Stanislas fut appelé à la Maison Mère. Mais F. Domitien, Directeur, n'ayant pas son brevet, on lui envoya F. Gabriel, alors fatigué, lequel resta en qualité de cuisinier et d'instituteur communal jusqu'au 18 décembre 1843.

Le traitement des trois Frères était arrêté à 1 275 F. Les élèves payaient: les écrivains, 1 F 50 et les autres 1 F. La perception était faite par une commission au commencement de chaque mois, et les élèves payants, pour prouver qu'ils avaient soldé leur rétribution, apportaient aux Frères une carte rouge ou jaune suivant leur catégorie.

La 1ère année, la cuisine se fit dans la pièce du rez-de-chaussée qui était à l'angle de la rue du collège et du chemin du Pupier. La 2e année, un petit préau fut construit sur le portail, un escalier en bois fut placé à l'extérieur, et sous le préau, pour monter au 1er, la cuisine y fut transportée. On fit de cette ancienne cuisine une 3e classe. Dans le courant de la 1ère année, M. Chavassieu, vicaire, voyant que la commune ne se pressait pas pour faire un clocher, pour recevoir une belle cloche qu'avait offert Me Blanchard, en

commanda un lui-même pensant que la commune le payerait. Mais il n'en fut rien, et le clocher fut à la charge du vicaire. alors furieux, il défendit aux FF. de sonner la cloche. Les FF. respectèrent sa défense pendant quelque temps; mais enfin, las d'avoir une cloche sans pouvoir s'en servir, ils prirent sur eux de la sonner, et la 1ère fois, ils le firent pendant 10 minutes. M. l'abbé, entendant cela, vint leur en faire de vifs reproches. les FF. lui répondirent qu'il voulût bien emporter son clocher ou leur permettre de s'en servir. Depuis ce moment, le clocher fut à leur service, mais ils perdirent l'affection de M. Chavassieu.

Le 18 décembre 1843, F. Callinique, un peu fatigué, muni d'un brevet d'emprunt, vint remplacer F. Gabriel. L'hiver se passa dans la paix, l'union et la régularité ; F. Domitien, très bon religieux, manquait de caractère pour tenir les élèves ; sa classe était indisciplinée au suprême degré : son changement était devenu nécessaire.

Le 1er mai 1844, deux Frères arrivèrent à Chazelles, F. Eloi pour remplacer F. Domitien, et F. Christophe pour remplacer F. Callinique.

Le F. Eloi, en arrivant, débuta par une petite maladie. Remis, il voulut discipliner la classe, mais il éprouva bien des difficultés de la part des enfants, des autorités et des parents. Il fit faire d'importantes réparations, tels que les divisions des appartements du 1er, le crépissage de la maison ; il établit la 3e classe et obtint un 4e Frère.

Après deux ans et demi, il fut remplacé par F. Théodore, qui forma de bons élèves et laissa une réputation colossale dans le pays. Cependant, M. le curé, trouvant qu'il ne tenait pas assez à la discipline, demanda son changement. Le F. fit placer la pompe, creuser le bassin du jardin et faire des coulisses pour un théâtre, qu'il fut obligé de payer lui-même, lorsqu'il avait compté sur la commune qui ne paya que la pompe.

Le curé dont il est question n'était plus M. Galand, mort en 1846, mais M. l'abbé Thévenet. Celui-ci écrivit la lettre suivante au R. F. S. le 21 janvier 1850 :

M.R. Frère, je viens appeler votre attention un instant sur vos Frères de Chazelles-sur-Lyon, non pour les incriminer, tant s'en faut ; je suis très content de tous ; mais pour vous exposer qu'il leur est difficile de concourir autant qu'il serait possible, à la conservation des bons principes dans le coeur des élèves une fois sortis de leur école.

Depuis longtemps, j'essaie de fonder, dans ce but, une petite société de jeunes gens choisis parmi les élèves sortis des écoles. Tantôt j'ai voulu fonder cette société sous le nom de Congrégation en l'honneur de St Louis de Gonzague ; tantôt sous la dénomination de société chanteurs de cantiques, etc. Je vois avec peine que je ne réussis point autant que je le désirerais, les causes de cet insuccès sont diverses; mais je crois que pour réussir, il nous faudrait le concours d'un Frère spécial. Le F. Directeur aurait les qualités voulues ; mais il est comme moi, trop occupé pour venir efficacement en aide.

Les deux qui font la classe sont un peu trop novices, ils doivent d'ailleurs être assez fatigués après leurs classes ; ce soin, ce me semble, devrait reposer en partie sur le F. chargé du soin de la cuisine qui agirait de concert avec l'un des vicaires. Il faut l'action de l'un ou l'autre; un seul ne peut consolider cette affaire ; l'expérience me l'a déjà appris. Le F. cuisinier a plus de temps que les autres, et ses occupations sont moins pénibles. Mais vous savez que notre F. cuisinier, qui est du reste un excellent sujet, n'a pas le caractère à cela. Je suis bien loin de demander son changement pour avoir un sujet plus sage, mais je désirerais un homme ayant le caractère tel à peu près que vous devez le concevoir, un homme qui eut de la voix, qui fût un peu amateur du chant et qui sût intéresser la jeunesse.

Voilà, mon C. F. mes projets. Je vous prierais donc de voir si vous pourriez me fournir les moyens de les exécuter. Sans une entreprise heureuse de ce genre, notre petite ville deviendra bientôt peu religieuse. Quant à la jeunesse, à peine sortie des écoles, nos enfants vont perdre les bons principes qu'ils ont reçus, dans la fange des ateliers. Il faut à tout prix la création d'un expédient fort et vivace pour parvenir à créer une association qui serve de contre poison au poison réel que je vois avec douleur s'infiltrer chaque jour, de plus en plus, dans le coeur de notre jeunesse.

J'espère que Dieu aidant, et vous aussi, nous en viendrons à bout.

Au lieu d'envoyer un cuisinier chantre, les Supérieurs remplacèrent le F. Théodore par le F. Priscillien qui était un peu musicien et qui, pour son malheur, voulut mettre son talent en relief. La société projetée par M. le curé fut établie, mais elle se métamorphosa bientôt en une société musicale, et elle ne produisit pas le bien qu'il en attendait. De son côté, le F. Priscillien s'engoua trop de la musique, s'attira des éloges, négligea ses exercices de piété et la direction de ses Frères, se dégoûta de leur compagnie et chercha des consolations dans de nombreuses sorties parfois nocturnes et sous un costume civil.

Avertis de ce qui se passait, les Supérieurs le remplacèrent par l'ex Sulpice en octobre 1853. Cette même année, le Révérend demanda une augmentation de 200 F pour le traitement des 4 Frères, qui n'était que de 1 600 F. Il se basait sur ce que la commune ne payait plus l'entretien du mobilier et qu'elle s'emparait des rétributions foraines. M. Besson, maire, refusa l'augmentation, alléguant que la commune s'en tenait aux conventions de 1842, que cette demande produirait un mauvais effet sur les conseillers municipaux et nuirait grandement à la religion.

Le F. Sulpice ne resta qu'un an. Le F. Callinique lui succéda en octobre 1854, pendant 5 ans.

Nous continuons de citer la note susdite:

Le 7 octobre 1854, le F. Callinique vint en qualité de Directeur remplacer le F. Sulpice. Il trouva la maison sans provisions et grevée de près de 300 F de dettes. Les Frères en second, habitués à l'ancien système, ne s'accommodèrent guère de l'esprit d'économie et de régularité qui fut apporté. Aussi, l'année ne fut-elle pas des plus heureuses; l'esprit de parti y eut une bonne part. L'année finit sans événement grave ; une distribution à huis clos la termina.

Aux vacances de 1855, les Frères Barsabias et Adelpère remplacèrent les anciens professeurs, et, par leur bon esprit, ils contribuèrent à faire le bien. La paix, l'union et la régularité firent constamment le bonheur de la communauté. Rien de remarquable ne se passa pendant cette année. La fin fut couronnée par une distribution à laquelle les autorités ecclésiastiques et civiles assistèrent. Et à cette occasion, M. Véricel, qui venait d'être nommé maire, promit, à la suite d'un petit compliment, sa protection pour les écoles. Frère Barsabias avait été remplacé en mai par F. Gildas

Aux vacances de 1856, les FF. Adelpère et Gildas furent remplacés par les FF. Béronique et Jean Silas. Le 2 janvier 1857, l'établissement fit une grande perte en M. Thévenet, curé. Les FF. se firent un devoir de veiller auprès de son corps pendant les deux nuits qui précédèrent ses funérailles auxquelles ils assistèrent avec tous leurs enfants. A l'arrivée de M. Bruxelles, son successeur, les FF. allèrent lui présenter leurs devoirs. A sa 1ère visite dans les classes, un enfant lui fit un compliment.

Depuis longtemps F. Béronique était atteint d'une dysenterie ; il fut remplacé par le F. Rupert qui, à bout de vocation, fut après un mois remplacé, en mai 1857, par F. Bénignus.

Ces divers changements de Frères et de curé avaient porté une petite atteinte à la paix. Mais à partir de l'arrivée du F. Bénignus, excellent homme, le bonheur revint avec lui.

Ce fut au mois de mai 1857 que furent faites les premières démarches pour un agrandissement et une augmentation de classes. Une lettre constatant que les trois salles actuelles étaient insuffisantes pour contenir les 230 élèves fréquentant alors l'école, fut adressée au conseil municipal. Elle fut comprise. Le conseil chargea le maire d'examiner l'affaire et nomma une commission d'examen.

O miracle ! Le maire songea ou rêva une nuit d'élever le préau, large de 4 m. et long de 7, et de suspendre ainsi une classe au-dessus du portail, comme un perchoir. Dès le lendemain, il vint faire part de sa belle découverte au F. Directeur qui n'y sourit que médiocrement. Cette idée fut avantageusement modifiée plus tard.

Cependant, la commission composée de 5 membres, accompagnée de l'architecte, vint faire une visite sur les lieux. Il fut reconnu qu'une classe suspendue n'était pas convenable. Il fut décidé que l'on acquerrait 15 m en largeur dans l'enclos des soeurs et dans sa profondeur, et que l'on construirait à la suite de la maison deux classes avec deux grandes pièces au-dessus ; L'architecte fut chargé de faire les plans et devis. Cette construction avec les réparations de l'ancienne maison devait s'élever à 11 000 F. M. le maire, instrumenté sans doute par M. le curé et les soeurs, rejeta ce plan, et proposa une construction neuve à la Bachele.

Une commission fut chargée d'examiner les lieux ; elle les trouva très convenables pour une école ; elle en fut enchantée, le vendredi, jour de sa visite ; mais le dimanche, au conseil, par une inconcevable variabilité, le chef se prononça contre et fit échouer le projet.

Alors, il fut tout simplement question de faire une classe sous le préau au moyen, de quelques galandages et vitrages. Ce projet fut rejeté par le F. Supérieur. Les FF. cessèrent de recevoir des élèves. Émeute chez le maire. Il vint avec M. le curé faire une enquête ; ils voulurent faire une classe dans la cuisine et faire coucher les Frères au grenier, après quelques réparations. Le F. Directeur rejeta leur proposition et promit de s'en tenir à ce que ferait un F. Visiteur. Ce dernier fut demandé. Il vint et décida avec ces MM. la construction de deux classes suspendues au-dessus du portail, sans élargissement et un enfoncement dans le jardin.

Les plans furent approuvés à la Préfecture, mais le conseil, mieux instruit, refusa son approbation. Le maire, à force d'intrigues et de réunions, parvint à gagner ses amis et à faire passer la chose. La construction commença le 8 du mois d'août 1858 et se termina à Noël de la même année. Les dépenses, avec quelques réparations à la vieille maison, s'élevèrent à près de 6 000 F.

Dès que la construction fut achevée, M. le maire, fit la demande du 5e Frère. La prime et son mobilier furent de 900 F, et son traitement sur le même pied que celui des autres Frères, c.-à-d. de 425 F. F. Marie Damien fut ce 5e Frère ; il commença sa 4e classe le 2 janvier 1859. A cause de la construction, la sortie de 1858 eut lieu le 17 août sans aucun appareil. Les prix furent donnés par les Frères seuls. Pendant l'année 1859, les 4 furent entièrement pleines. La sortie fut précédée d'une distribution solennelle le dimanche après vêpres. La pièce : " L'enfant gâté " et quelques morceaux de chant et de littérature firent les frais de l'exercice. Tout se passa à la satisfaction de l'immense foule qui remplissait la cour.

Nous ouvrons ici une parenthèse pour dire un mot de M. le curé Thévenet, mort le 2 janvier 1857, comme il est dit ci-dessus. Cet excellent prêtre était simple, modeste, ami de la vie retirée et très charitable : mais, selon le conseil du divin maître, il faisait ses aumônes en secret. Ce genre de vie ne plaisait pas à la plupart des paroissiens. Ils allèrent jusqu'à se persuader que leur pasteur était avare. Ils ne le connurent et ne l'apprécièrent qu'après sa mort ; les 30 familles pauvres dont ce bon curé payait annuellement les loyers découvrirent alors sa charité et la défense qu'il leur avait faite de la dévoiler. M. Bruxelles, son successeur, eut un autre genre ; mais il alla mourir à Pierre Bénite 11 ans après.

Nous prenons la fin de la note précitée :

Pendant l'année scolaire 1860, les élèves furent plus nombreux que jamais ; il y en eut 230. Ce nombre étant trop grand pour 4 classes, une demande fut faite à M. le maire pour une 5e classe. Comme toujours, cette affaire traîna en longueur plus de deux mois. Après maintes lettres écrites au conseil, à la Préfecture et à la Maison Mère, la question de la 5e classe fut décidée. L'ouverture se fit le 15 avril 1860.

Depuis longtemps les parents aisés demandaient une étude pour que leurs enfants fussent retirés. Le F. Directeur fit un voyage à St Genis pour s'entendre avec les Supérieurs, soit pour la 5e classe, soit pour cette étude. Le F. Louis Marie, Assistant, après avoir entendu les raisons qui motivaient, y consentit. Toutes choses étant ainsi préparées, cette étude fut commencée aussi le 15 avril 1860. Les Frères Aristobule et Ferdinand furent envoyés. La communauté de Chazelles fut ainsi composée de 7 Frères.

L'étude compta la 1ère année 50 élèves payant 2 francs.

L'année scolaire se termina par une distribution publique ; un petit dialogue sur les diverses parties de l'enseignement, et une pièce intitulée " L'enfant retrouvé " firent les frais de l'exercice. Comme l'année précédente, il se fit le dimanche, et la foule fut immense.

La commune avait donné 80 F pour les prix, et quelques personnes charitables, 35 francs.

Aussi, ils furent proportionnés au nombre des enfants. Des prix particuliers furent donnés publiquement aux élèves de l'étude pour les encourager.

A la rentrée de 1861, les élèves furent nombreux comme par le passé. Seulement, ceux de l'étude se présentèrent en moins grand nombre. Aussi, le F. Directeur, vu ce petit échec, et attendant son changement de jour en jour suspendit l'ouverture de l'étude. Il fut remplacé le 14 octobre 1860 par le F. Marie Jubin.

Le 19 février 1861, les aides du nouveau Directeur étaient les FF. Bénignus, Rambert, Ruffinien, Julius et Domitias. Les 5 classes avaient 301 élèves. Le F. Visiteur prit cette note :

Le maire trouve le F. Marie Jubin doux et très capable, mais à cheval sur les règlements . Et ceci, parce que le F. se basant sur des règlements hygiéniques assez peu suivis, a refusé une douzaine d'enfants. Il espère forcer ainsi la commune à lui bâtir une autre maison, mais il ne réussira pas, la commune ayant trop à faire à cause de l'augmentation trop rapide de la population qui a doublé depuis 7 ou 8 ans. Je ne crois pas qu'il soit prudent de continuer à refuser l'étude. Il s'en suivrait probablement une concurrence appelée par les familles mécontentes, et dont les Frères souffriraient trop. Je vous prie donc de permettre que cette étude se fasse à partir du 1er mars.

M. Aubin, Inspecteur d'Académie, ayant réclamé l'envoi des bulletins mensuels, le F. Marie Jubin lui répondit ainsi le 18 avril :

M. l'Inspecteur,

Il m'avait été dit que l'école de Chazelles ne recevant aucun secours du Département, ne fournissait non plus aucun des renseignements demandés par M. l'Inspecteur. C'est la cause de l'oubli que vous me signalez par votre honorée lettre du 15. Sur votre invitation, je m'empresse de vous adresser le bulletin du mois de mars qui résumera la situation de l'école pendant le 1er trimestre de 1861. Mon prédécesseur ne m'ayant laissé que des notes incomplètes, il me serait comme impossible de rappeler les renseignements de l'année dernière. Je vous prie donc de vouloir bien agréer, que je ne vous donne que ceux de l'année courante.

Je vais me mettre en mesure d'être parfaitement en règle à l'avenir, car je tiens à mériter votre bienveillance par ma fidélité à faire tout ce que vous jugerez utile pour le bien des écoles.

Je profite de cette circonstance, M. l'Inspecteur, pour vous faire connaître les besoins de l'école de Chazelles et pour vous prier d'user de votre influence auprès de M. le Préfet et de l'autorité locale pour y remédier.

Nos classes ne peuvent contenir les enfants en âge de fréquenter l'école et quoique nous ayons reçu dans 5 salles beaucoup plus d'élèves que n'en comporte leur étendue, il en reste encore près de 150 en dehors de l'école. Dans cet état de choses nous sommes obligés de remplir les classes sans trop tenir compte de la force des élèves, ce qui nuit nécessairement à leurs progrès.

La santé des élèves est aussi évidemment compromise par un séjour prolongé dans des salles trop basses et trop peu étendues.

Deux classes ont été construites au 1er sur un simple mur de clôture en pisé que l'on s'est contenté d'exhausser.

Elles donnent de vives inquiétudes par leur peu de solidité ; enfin, les dépendances de l'école sont dans d'aussi mauvaises conditions.

M. le maire de Chazelles paraît comprendre tout cela. Il convient que l'école n'est pas en rapport avec les besoins de la commune par défaut d'un local convenable, mais il craint un peu les dépenses, et il n'ose demander les centimes additionnels que tout le monde lui accorderait cependant volontiers pour la construction d'une nouvelle maison d'école.

Je suis convaincu, M. l'Inspecteur, qu'il se déciderait sur une invitation de votre part, surtout si vous avez la bonté d'intéresser M. le Préfet en notre faveur. Je vous serai infiniment reconnaissant si, par votre entremise, nous pouvons réaliser une oeuvre que notre population désire vivement et qui est toute à l'avantage des enfants confiés à nos soins.

M. Aubin renvoya cette lettre à M. Chevassieu, Inspecteur primaire de l'arrondissement en le priant de visiter l'école et faire son rapport. M. Chevassieu arriva le 3 mai. Il constata que l'école ne pouvait contenir que 130 élèves, qu'elle en avait cependant 293 ; qu'un grand nombre d'enfants n'avaient pas été admis à l'école, faute d'espace, que les bâtiments étaient d'ailleurs dans de mauvaises conditions et promit de faire à M. le Sous-Préfet un rapport des plus favorables pour la construction de la nouvelle maison.

Le F. Directeur remit une lettre à M. le maire pour être communiquée au conseil municipal et demandant une nouvelle maison. Elle était bien motivée, mais le magistrat ne daigna pas même l'ouvrir pour la session de mai : il promit de la communiquer au mois d'août suivant.

L'étude du soir fut rouverte au mois d'avril, moyennant 3 F par mois et par tête.

Le 19 juin, le Sous-Préfet vint visiter l'école. Les enfants furent réunis dans la cour; l'un d'eux lui adressa un compliment.

Il visita ensuite la maison et ne la trouva pas convenable. Il excita M. le maire à prendre des mesures pour en avoir une neuve. Peu après, à la demande de ce magistrat, le F. Directeur lui présenta un plan comprenant sept classes régulières et un logement convenable pour les Frères. Le devis s'élevait à 37 000 F. La population communale était alors de 5 332 habitants, et il y avait 443 petits garçons de 4 à 13 ans. Le plan et le devis furent approuvés par le conseil municipal. Il vota même les fonds nécessaires, mais quelqu'un mit les bâtons dans les roues. On termina l'année sans bruit ; les prix furent donnés en présence de M. le curé et de M. le maire.

En octobre fut ouverte en même temps que les classes. Le F. Auscaire vint la faire. Elle compte 30 élèves en hiver et 45 en été. Apprenant que la municipalité avait mis son plan dans les cartons, voté un agrandissement insignifiant dans l'école et 120 000 F pour la construction d'un hôtel de ville, le F. Marie Jubin, s'érigeant en législateur, lui adressa un réquisitoire interminable pour lui prouver qu'elle ne prenait pas les intérêts du pays. Ce réquisitoire émut la population et froissa l'amour propre des conseillers. Ils votèrent de nouveau la construction de l'hôtel de ville avec la clause que deux ou trois salles pourraient être remises aux Frères.

La ténacité du F. Marie Jubin le poussa à écrire encore une longue épître au maire pour blâmer la décision prise. Cela souleva des critiques parmi le peuple contre le conseil municipal. Une crise qui survint en même temps dans la chapellerie fit tout ajourner.

Ne se tenant pas pour battu, le F. Directeur adressa la requête suivante à chaque conseiller municipal et à quelques personnes influentes :

Monsieur, j'ai l'honneur de remettre à l'autorité municipale de Chazelles trois lettres établissant :

1° que l'école des garçons se trouve dans des conditions qui nuisent à l'éducation et à la santé des enfants ;

2° qu'il est contre les intérêts pécuniaires de la commune de songer à un simple agrandissement de la maison actuelle et de faire passer la question de l'hôtel de ville est contradictoire et à peu près impraticable.

J'appelle de nouveau sur ces trois lettres l'attention de tous ceux que la question de l'école doit intéresser et je m'offre encore à fournir tous les développements nécessaires pour expliquer ou appuyer mes propositions.

A la demande de M. le maire, j'ai esquissé un projet qui pût répondre aux besoins de l'école et à la dignité de la commune ; mais les Frères ne tiennent pas à ce qu'on leur fasse un beau monument. Pour eux, le plus simple sera le meilleur. Nous demandons l'espace, une maison saine et suffisamment vaste. Nous le demandons au nom de tous les enfants qui doivent fréquenter les écoles et dont la constitution et la santé sont gravement compromises par l'exiguïté des classes actuelles vu l'air corrompu qu'ils y respirent.

Et je supplie très instamment l'administration communale de vouloir bien faire droit à mes réclamations. Dans sa session de février 1862 ; le conseil municipal se montra décidé à bâtir l'école à condition que M. le curé Bruxelles céderait son clos carré de 60 m. de côté pour cela. Le Frère Marie Jubin essaya d'attacher le grelot, mais M. le curé lui ôta l'envie d'y revenir. Il se décida néanmoins à en céder une partie à conditions

1° qu'on bâtirait l'école et une salle d'asile ;

2° qu'on lui payerait 5.000 F pour réparer la cure, plus une rente ou intérêt du capital de la partie cédée ;

3° le percement d'une rue allant de la cure à l'église ;

4° que la construction projetée n'aurait aucune espèce d'ouverture sur son jardin. Les conseillers n'agréèrent pas ces conditions et tout fut ajourné.

Le F. Callinique vint visiter cette maison le 2 mai. Il trouva 300 élèves dans les 5 classes ; il en resta 230 en été. Le traitement des 7 Frères était de 2 250 F plus 100 F d'indemnité pour le jardin et le produit de l'étude. Le F. Visiteur fit diverses recommandations, surtout celle de conduire les enfants à la messe tous les jours d'école.

Le F. Marie Jubin ayant échoué pour la construction d'une maison neuve, se mit à réclamer l'excédent des rétributions scolaires. Le conseil municipal lui répondit qu'il n'y avait pas droit d'après les conventions.

Le Frère fit alors sa demande par écrit et pria M. le maire de lui répondre de même.

Voici ces deux pièces :

M. le maire, le montant des centimes spéciaux votés en 1861 pour l'instruction primaire, joint aux rétributions scolaires, ayant dépassé de 441 F 69 cent. le minimum de notre traitement, je vous ai prié verbalement, de me faire remettre cette somme.

Vous avez cru devoir soumettre la demande au conseil municipal qui a répondu par une simple négation.

Vu les dispositions habituellement bienveillantes du conseil, cette réponse m'a fait supposer que ma demande n'avait pas été bien comprise et je viens, M. le maire, vous la présenter de nouveau avec les titres sur lesquels je la crois fondée.

Je demande ce surplus en vertu de l'article 28 de la loi du 15 mars 1850, conçu en ces termes :

" A partir du 1er janvier 1851, le traitement des instituteurs se compose :

1° d'un traitement fixe qui ne peut être inférieur à 200 F ;

2° du prix de la rétribution scolaire ;

3° d'un supplément accordé à tous ceux dont le traitement joint aux rétributions scolaires n'atteint pas 600 F"

D'après cet article, les rétributions scolaires et le traitement fixé, fait par les centimes spéciaux, appartiennent à l'Instituteur et, la preuve que l'intention de la loi n'est pas de laisser à la commune ce qui dépasse 600 F pour la dégrever de la charge qu'elle court de payer un supplément, c'est un passage de l'instruction de M. le ministre relative à l'exécution du décret du 7 octobre 1850. Voici ce passage :

" Lorsque le traitement fixe et la rétribution scolaire ne doivent pas dépasser 600 F il sera payé à l'instituteur 50 F par mois ou 150 F par trimestre. Lorsque ce minimum sera dépassé, il lui sera payé par mois ou par trimestre une somme égale :

1° au douzième ou au quart de son traitement fixe ;

2° au montant de la rétribution scolaire perçue pour son compte soit dans le mois, soit dans le trimestre précédent. "

Ainsi la perception de la rétribution scolaire est faite pour le compte de l'instituteur et non pour celui de la commune qui ne peut jamais la retenir, soit en totalité, soit en partie.

Si ma demande est rejetée, ce n'est donc pas en vertu de la loi. Or, ce ne peut pas être non plus en vertu de conventions particulières entre la commune et le Supérieur de l'Institut ; il n'y en a pas, et cela prouve que les Frères sont à Chazelles d'après les règles ordinaires de la congrégation qui se résument ainsi en ce qui concerne le traitement des Frères : Le traitement des Frères se compose :

1° des fonds communaux alloués pour l'instruction primaire ;

2° des rétributions scolaires ;

3° d'une subvention à parfaire le minimum de ... lorsque les fonds communaux et les rétributions n'arrivent pas à cette somme. Un article de notre prospectus dit positivement que ce qui dépasse le minimum convenu appartient aux Frères.

Comme on le voit, relativement au traitement des Frères, nos usages sont conformes à la loi, le minimum qui est bien inférieur car nous le fixons à 1 100 F pour deux Frères, à 1 400 F pour 3, et au delà de ce nombre à 450 F par Frère. A Chazelles, il n'est même que de 425 F. Il me semble que cette concession devrait être pour la commune un motif de plus de nous accorder l'excédent que je sollicite ; d'autant mieux qu'il est dû à la gêne extrême que nous nous sommes imposée pour recevoir 300 enfants dans un local qui n'en comporte que 130.

La seule raison qu'on ait donnée de la réponse du conseil, c'est que pareille demande n'a jamais été faite. A cela je dis qu'il n'y a peut-être jamais eu lieu de la faire, que nos prédécesseurs l'ont ignorée et se sont fiés à la bonne foi de l'administration. C'est à elle de voir s'il n'y aurait pas restitution à faire aux Frères. Quoi qu'il en soit du passé, je ne crois pas que la non réclamation d'une ancienne créance puisse détruire une dette présente.

Au reste, M. le maire, il me semble que l'autorité elle-même a quelque intérêt à accorder ce surplus et à voter les centimes de manière qu'il y en ait un chaque année. C'est pour elle un moyen de montrer l'estime qu'elle fait de l'instruction, et de reconnaître les services de l'instituteur qui se sentira par là encore plus excité à se dévouer au bien de son école et de ses élèves.

Par tous ces motifs, j'ai lieu de croire qu'il sera fait droit à ma demande et, dans cet espoir, je vous prie d'agréer, etc.

M. le maire fit en apostille la réponse suivante :

Le conseil municipal a été étonné de recevoir une pareille demande, qui n'est pas sérieuse, il est vrai, n'émanant pas du Supérieur Général avec qui la commune a traité, il y a environ 25 ans au prix de 425 F pour le traitement de chaque Frère ; ces conventions ont été mises à exécution jusqu'à ce jour sans réclamation aucune de la part des parties contractantes ; et aujourd'hui le Directeur de l'établissement de Chazelles, pensant que ses prédécesseurs laissaient une lacune à combler, entre hardiment en lutte avec la commune qui certainement regrette ce conflit et s'en tiendra aux conventions faites à l'époque de la fondation de l'établissement et à la décision ultérieure de M. le Préfet. La présente déclaration est faite sur la demande de M. le Directeur Signé : Véricel.

Bien que la réponse du maire fut logique, elle piqua le F. Directeur. Il l'envoya au Préfet avec sa lettre en le priant de lui faire rendre justice. Le Préfet demanda l'avis de M. Aubin, Inspecteur d'Académie. Nous tenons à consigner ici la réponse de cet ex des Écoles Chrétiennes parce qu'elle contient des coups d'épingle contre les congréganistes. M. le Préfet, j'ai l'honneur de vous retourner la réclamation qui vous a été présentée par le Frère Jubin, instituteur communal de Chazelles sur Lyon et que vous m'avez communiquée le 19 janvier.

Après avoir étudié avec soin cette affaire, après avoir fait en vain les démarches nécessaires pour me procurer le traité qui a dû être passé entre les Frères Maristes et la municipalité de Chazelles, je n'hésite pas un seul instant à rejeter la réclamation du F. Jubin comme une prétention exagérée et mal fondée. Il résulte clairement des explications de M. le maire de Chazelles que les rétributions scolaires, augmentées des centimes spéciaux, n'atteignent pas les sommes allouées au Frère, soit à titre de traitement ou d'encouragement, soit à titre d'indemnité pour la distribution des prix. La commune ne veut donc pas faire de bénéfice sur la

rétribution scolaire ; mais, trouvant lourde la charge du service de l'instruction des garçons, elle a d'après l'avis et le conseil de l'administration, cherché à diminuer ses dépenses en demandant à chaque famille une somme un peu plus forte en 1861 qu'en 1860, parce que l'expérience lui avait appris que les taux augmentés en 1860 étaient insuffisants. En provoquant l'approbation des taux d'abonnement de 0 F 75 ; 1 F et 1 F 25, elle n'avait en vue que d'alléger les sacrifices de la commune en appelant chaque enfant, en état de payer la rétribution à fournir sa quote-part.

Les engagements vis-à-vis des Frères ne se trouvaient point changés ; elle devait à chaque Frère Mariste, 425 F ce qui, pour 6 Frères donne 2 550 F. Elle ne pensait point aux prétentions que pourrait élever plus tard le Frère Jubin ; elle allait même au-devant de l'interprétation que ce dernier donne à la plus value des rétributions scolaires de 1861, puisqu'elle avait porté à son budget 100 F d'encouragement aux Frères ? La commune de Chazelles ne pouvait avoir la pensée d'encourager de deux façons à la fois. Aussi, son étonnement en recevant la réclamation du F. Jubin ne me surprend-il pas.

L'augmentation du F. Jubin, tirée du minimum garanti par la loi à tout instituteur communal n'est pas sérieuse ; il oublie trop facilement que le traitement des adjoints est à la charge de la commune et que la loi ne garantit aucun minimum pour ce traitement qui dans chaque cas particulier est débattu de gré à gré ; il oublie aussi que la loi ne s'est pas occupée de savoir s'il y aurait une personne chargée de faire la cuisine et qui serait payée pour la commune au même titre que les autres adjoints, comme si elle enseignait.

Il oublie également que la commune de Chazelles, n'est nullement tenue à garantir 663 F 60 (montant des 3 centimes) pour traitement fixe de 200 F et qu'elle applique le reste à parfaire le traitement variable provenant de la rétribution scolaire.

De quelque côté qu'on examine les prétentions du F. Jubin, en présence de l'accomplissement exact et consciencieux, depuis plus de 20 ans, des engagements contractés par la commune, on ne peut que les trouver mal fondées.

Si je prends les Statuts des Petits Frères de Marie, approuvés le 20 juin 1881 par le ministre de l'Instruction publique et des Cultes, j'y trouve les deux articles suivants :

Art. 15 - Le traitement de chaque Frère varie de 400 à 600 F selon le nombre des Frères demandés, les ressources et la position des communes.

Art. 16 - Pour donner plus de facilité aux communes, les Frères admettent la rétribution scolaire.

Or, ne résulte-t-il pas clairement de ces deux articles que la commune de Chazelles a garanti aux Frères 425 F de traitement fixe ; que, pour faire face aux charges de cette convention, elle a voulu profiter de la rétribution scolaire, et qu'en 1861 en particulier, le taux de la rétribution scolaire et la fréquentation de l'école ont été tels que les recettes et les dépenses pour les classes se sont à peu près balancées ! Je ne parle que des classes, car, en dehors de ces dépenses, la commune a eu à pourvoir aux réparations des bâtiments, à l'appropriation de salles de classes, à l'entretien du mobilier, etc.

Les explications qui précèdent ne paraissent justifier pleinement l'avis que j'ai formulé dès le début de cette lettre. La commune de Chazelles a tenu scrupuleusement ses engagements et la réclamation du F. Jubin doit être rejetée comme nullement fondée.

Trouvant la lettre de M. Aubin très illogique, le F. Jubin voulait lui répondre. Le Révérend l'engagea à laisser dormir la question.

Après la retraite, ses aides furent les FF. Paulus, Anastasio, Blanchard, Leucius, Domitius et Marie Gabriel.

M. le Préfet vint voir l'école en octobre. Le F. Directeur le fit complimenter, lui fit part de ses projets, de ses motifs de plainte contre la commune et le promena dans toute la maison. Le Préfet le combla de belles paroles, lui promit de faire hâter la construction désirée, donna 20 F aux élèves et se retira. La municipalité fit semblant d'agir. Un architecte fut chargé de faire un plan. Ne pouvant lui faire agréer ses idées, le F. Directeur écrivit une grandissime épître au maire pour critiquer à peu près toutes les parties du plan. Il écrivit ensuite une longue lettre au Préfet dans le même sens et la porta lui-même à St Étienne. Le brave homme ne se lassait pas de battre l'eau avec un bâton.

Le conseil municipal et les forts imposés s'occupèrent enfin de l'affaire. Ayant renoncé au clos de M. le curé, ils décidèrent l'acquisition d'un emplacement carré de 60 m de côté, dans le pré Clavel, et votèrent un impôt de 20 centimes sur les 4 contributions directes pendant 12 ans. Les interminables formalités étant enfin remplies, la construction allait commencer lorsque le F. Marie Jubin fut remplacé après la retraite de 1863, par le F. Callinique qui avait employé 2 ans de son absence aux visites et un an à diriger l'école libre de Firminy. Durant les 4 ans de sa direction, les aides furent les FF. Paulus, Domitius, Blanchard, Alfrid, Epiphane, Floscule, Marie Vitalique, Julius, Angelé, Culmace, Agathonicus, Erasme, Edèse, Marie Viateur, Aubry, François de Borgia, Bassianus, Ventura et Vénére : ils étaient 8 la 2^e année. Les 6 classes eurent une moyenne de 365 élèves.

Les Visiteurs ne firent que des observations de détails, celle-ci par exemple : Les Frères ont un chat ; voyez s'il faut le laisser vivre ! Tout allait donc bien dans la maison et dans les classes.

Nous avons dit que les Frères étaient 9 en 1867. L'étude en payait deux et les occupait.

La commune s'était engagée à payer les 7 autres ; comme va nous dire M. Néel, maire, dans la lettre qui va suivre, et qu'il écrivait le 27 novembre 1866 :

M. le Supérieur, le conseil municipal, au mois de mai dernier, a voté la création d'une classe et le traitement d'un Frère de plus. Le budget de 1867 alloue aux 7 Frères employés au service de la commune 3 000 F de traitement et 100 F d'encouragement, comme par le passé. Le conseil et moi, nous avons compris, qu'il est nécessaire, aujourd'hui, de porter le traitement de chaque Frère à 600 F si nos ressources nous permettent. Les dépenses extraordinaires qu'occasionne la construction de l'école, dépenses qui absorbent toutes les ressources de cette année, ne nous le permettent pas. Mais notre intention à tous est de voter cette somme à chaque Frère au mois de mai prochain, ainsi que les frais de fondation et de mobilier personnel de ce 7^e Frère que je vous prie de nous envoyer immédiatement, nos cinq classes actuelles ne pouvant plus recevoir un grand nombre d'enfants qui attendent l'arrivée de ce Frère. Agréez, etc.

En mars 1868, le F. Callinique fut chargé du petit Noviciat à l'Hermitage et remplacé ici par le F. Dacien qui dirige encore l'établissement.

Les Frères étaient enfin entrés dans la maison neuve. Le nombre des enfants augmentant de jour en jour, le nouveau Directeur trouva un Frère et une classe de plus dès son arrivée. Les frais d'installation faisant hésiter le conseil municipal, il obtint du Révérend remise de la prime de ce Frère, et 2 ans pour payer les 600 F de son mobilier. Le conseil vota 500 F pour son traitement, c.-à-d. 4 000 F pour les 8 Frères payés par la commune. Pendant ces 7 premières années, le F. Dacien eut pour second les FF. : Marie Viateur,

Louis-Ferdinand, Spéras-Joseph, Aggéos, Epiphanie, Ventura, Constance, Aubry, Ethelvode, Marie Honoré, Vérus, Constantini, Anastasio, Lublin, Basilio, Marie Austremoine, Florentin, Bon, Achard, Marie Vendicien, Eugénien, Régulus, Jucondinus, Ruben, Adventin et Octavius.

Les 7 classes eurent 439 élèves, en moyenne, parmi lesquels 223 gratuits et 214 payants dont 56 à l'étude.

Les Frères Visiteurs notèrent ce qui suit :

1868 La visite ne donne lieu à aucune observation.

1869 Exiger plus de propreté parmi les enfants, ne pas les retenir en dehors du temps des classes et de l'étude, n'en tutoyer aucun.

1870 Mêmes observations.

1871 Idem.

1872 Régler les études des Frères. Le catéchisme est faible dans la première classe. Insister sur la prière, l'écriture et la tenue des cahiers dans les basses classes. Les études des deux premières classes sont dérangées par des leçons de dessin et de musique données aux enfants fréquentant l'étude et auxquelles les autres n'assistent pas.

M. le maire me dit qu'il se forme un parti au conseil municipal contre les Frères.

1873 Je n'ai pas laissé d'observations par écrit, et j'en ai fort peu donné en public, par délicatesse. Mais en particulier, j'ai donné mes petits avis à chacun des seconds. Je me réserve de donner des détails au C.F. Assistant. Cependant, j'ai fort recommandé en public l'union, le bon esprit et les études. Le catéchisme a beaucoup gagné dans les classes surtout dans la première.

1874 Ne pas oublier la direction du samedi. S'opposer à la servitude des preneurs d'eau. Les seconds trouvent que leur chef ne fraternise pas assez avec eux.

Les Frères qui ont dirigé cette maison pendant les 12 premières années, n'ont guère payé que le tiers de leur vestiaire et de celui de leurs seconds. De la retraite de 1854 à celle de 1874, les FF. Callinique, Marie Jubin et Dacien ont grandement fait honneur à cette dette.

Des vacances de 1874 à celles de 1881, le F. Dacien a eu pour aides les FF. Épiphanie, Anianus, Constance, Gombert, Jucondinus, Ruben, Adventin, Libanos, Agilus, Vigilus, Alfrid-Joannès, Eugelmer, Omer, Stéphane, Vérémond, Cadroël, Urbain, Amoris, Anthelmus, Louis-Colombe, Ansovin, Pierre-Fourier, Marie Zacharie, Erry, Egésippe, Legnier, Genest, Castricien Anastasius, Etienne, Renovatus, Climacus, Ruffin et Marie Saturnin. Il y a eu dans les 7 classes un maximum moyen de 450 élèves et un minimum de 252 dont 67 ont fréquenté l'étude ; pendant les années 75 et 76 il y a eu 157 payants et 280 gratuits ; tous l'ont été à partir du 1er janvier 1877, ceux de l'étude exceptés.

Nous lisons dans les rapports des FF. Visiteurs :

1875 Le catéchisme et l'écriture laissent beaucoup à désirer dans les classes, ainsi que la piété et l'esprit de famille parmi les Frères. Les seconds trouvent toujours que leur Directeur ne cause pas assez avec eux.

1876 J'ai porté l'antienne à M. le maire pour l'augmentation du traitement, sans lui désigner de chiffre. Ce fonctionnaire réclame immédiatement une demande officielle du R.F. Supérieur afin qu'il puisse la présenter à son conseil dimanche prochain.

Faut-il demander 6 000 F c.-à-d. 800 F d'augmentation, avec l'étude, le bénéfice des faux frais et des classiques, c'est beaucoup. On va créer une salle d'asile, il est probable que cette mesure va réduire les classes à 6.

1877 J'ai recommandé le silence, les études et la surveillance. Il y aurait bien d'autres points à régler, mais je verrai plus tard.

1878 La maison marche bien, en somme. Mais j'ai rappelé l'attention des Frères sur la surveillance de semaine, les études religieuses à fortifier et le chant des cantiques.

1879 Les classes marchent en somme et les Frères ont tous envie de bien faire. J'ai signalé à chacun les points faibles.

M. le maire dit que le F. Directeur administre au gré de tout le monde.

1880 Tout va à l'ordinaire.

1881 Fortifier les points suivants : coulpe, direction, récréation ensemble, surveillance plus active. Les études religieuses et profanes ne sont pas assez sérieuses ; on parle trop. L'esprit de critique a pris pied dans la maison. La vie de famille ne règne pas assez. M. le curé est content ; M. le maire à peu près.

L'étude rapporte 1 500 F cette année-ci. C'est donc 5 000 pour le traitement des 9 Frères.

Le curé dont parlait le F. Visiteur, n'était plus M. Bruxelles parti en 1867, mais M. Olagnon.

En février 1882, les FF. Renovatus et Raynald n'avaient point encore reçu leurs nominations d'adjoints. Les FF. Urbain, Légnier, Marie Saturnin, Marie Philomène et Anthénien avaient des nominations antérieures et régulières, mais la préfecture refusait de demander leur traitement, ce qui donnait à penser qu'elle couvrait déjà la laïcisation. Le F. Directeur alla voir M. Provost, maire et rendit compte de sa visite au F. Assistant comme il suit :

Avant de transmettre à M. l'Inspecteur la lettre dont vous m'avez envoyé la formule, j'ai cru bon d'en parler à M. le maire, même de lui en lire la rédaction comme venant de moi ; mais avant, nous avons échangé quelques phrases.

Bonjour M. le maire ! - Bonjour ! Vous allez bien ? Il y a longtemps que nous ne nous sommes pas vus. - Je crains de vous déranger.....Et maintenant, comment donc que nous allons être payé ? - Je pense que vous ne vous plaindrez pas, si nous cessons de le faire puisque d'autres s'engagent à se montrer infiniment plus généreux. - Oui, mais en attendant on refuse de mandater mes adjoints, et l'on m'annonce que je n'aurai que ma paie personnelle : 1 200 F au lieu de 4 000 F ; c'est bien la peine d'en parler. - Nous sommes embourbés pour nos plans ; ces pièces doivent être jointes au dossier ; nous attendons depuis deux mois ; c'est une fatalité ; mais elles nous sont promises pour demain, dernier terme accordé. - Mais soit des formalités nouvelles sont exigées et que l'affaire traîne des mois, comment vivrons-nous ? - La commune remplira toujours ses engagements jusqu'à ce que d'autres la suppléent. Voici la lettre que vient de m'écrire M. l'Inspecteur, sans doute, vous avez reçu des instructions analogues. - Nous, n'avons rien reçu... Par cette lettre je vois que même nous n'aurons rien à donner, puisqu'il est dit qu'on mandatera plus tard les arriérés de février ; vous n'avez donc rien à craindre. - Pourquoi nie-t-on l'approbation des cinq adjoints dont les pièces sont entre mes mains ? - L'agent qui mandate croit qu'il n'y a ici qu'un instituteur, ou du moins il pense que nous n'en voulons qu'un. Dès lors qu'il aura reçu la délibération du conseil, il sera fixé sur la manière d'agir, et alors vous serez riches...Je pense donc qu'il n'est pas nécessaire d'écrire à M. l'Inspecteur avant l'arrivée de notre dossier, c'est à nous de formuler la demande puisque les postes n'ont pas été établies conformément aux règlements. Nous ne tarderons pas à connaître les résultats de notre démarche. Des employés sont préposés pour

l'expédition de pareilles affaires. Donc, attendons. Et ainsi, je n'ai rien envoyé à St Étienne, ce que je m'empresse de vous dire, afin que vous nous suiviez très exactement dans ce pas décisif pour notre avenir.

La question de deux des adjoints ne s'arrangea qu'en 1883 ; ils furent payés au taux légal, ce qui n'avait pas eu lieu auparavant. Le F. Directeur ayant droit à 1 200 F, le traitement des 9 Frères se trouva ainsi élevé à 6 100 F plus les 1 400 ou 1 500 de l'étude : c'était riche.

En 1883, les 7 classes ont inscrit 430 élèves dont 43 pour l'étude du soir. La question de la laïcisation a continué de couvrir. Le F. Directeur a écrit ce qui suit au R.F., le 23 juin :

Dimanche dernier le conseil municipal s'est prononcé sur notre sort. J'aurais tout un volume à écrire sur cette si grave question... toutes les ficelles ont été touchées, toutes les cordes ont vibré... Pendant une grande heure nous avons été sur la sellette... Le matin même, une lettre de 4 grandes pages avait été envoyée à notre maire par le Préfet ... ne parlant que de cette affaire... M. le Sous-préfet attendait avec impatience. Il n'y avait pas 15 jours que notre Inspecteur, accompagné de l'Inspecteur général, nous était venu surprendre... Pendant des heures avec nos autorités, on s'était entretenu de nous... Les nominations des laïques, à notre place, étaient faites depuis longtemps ; le titulaire, que je pourrais vous désigner, l'avait dans sa poche... etc.

Nos quelques ennemis avaient fouillé partout, on m'a assuré qu'ils étaient allés à St Étienne, à Montbrison ; on s'attendait à les voir nous décharger un tel volume de faits et gestes capables de nous ensevelir à cent pieds sous terre... Depuis six bons mois, cette question était à l'étude... vous figurez-vous ce que pouvait avoir pour moi d'agréable un pareil horizon ? Je dis moi, car pour les autres, pourvu que rien ne leurs manquât, ils ne semblaient pas du tout inquiets... Je ne leur ai pas toujours dit tout ce que je pensais... enfin, on a délibéré... Nous avions 5 ennemis, vrais destructeurs de toute religion, en janvier. Depuis, le plus mauvais avait fait banqueroute ; un autre avait été frappé par un soleil trop brillant, et, encore malade, il n'a pu se rendre dimanche. Après des pour et mille contre... on a demandé l'abandon pur et simple de la question. Les mauvais se sont récriés... Il fallait se prononcer ; on l'avait promis à la session de décembre, leurs amis y comptaient. Eh bien, a dit le maire, nous allons d'abord voter l'ordre du jour pur et simple ; s'il est refusé, nous voterons sur la transformation. Nous sommes 18, il en faut donc 10 pour la majorité, ou 9 si je m'y trouve.

Le vote a donné 13 pour l'abandon de la question et 5 pour passer à la question de principe.

De cette façon nous allons pouvoir semer encore nos épinards en juillet.

En 1884, les aides du F. Directeur ont été les FF. Urbain, Marie Saturnin, André Félix, Rénovatus, Germano, Marie Philomène, Séguier, Hérard.

Les 7 classes ont inscrit 500 enfants dont 50 à l'étude.

En janvier, le F. Visiteur a recommandé la piété, la coulpe, la direction du samedi, les études des Frères et la surveillance des élèves. Le maire était démissionnaire. A n'en juger que par le nombre des élèves tout semblait aller sur 4 roues, mais il y avait anguille sous roche. En effet, le R.F. a reçu l'arrêté, qui va suivre le 27 août.

M. le Supérieur Général,

J'ai l'honneur de vous informer que j'ai décidé que la direction de l'école publique de garçons de Chazelles, serait désormais confiée à des instituteurs laïques. Cette décision produira son effet à partir de la prochaine rentrée des classes (22 septembre 1884)

Comme on le voit, le Préfet ne se base sur aucun vote du conseil municipal. Il n'articule aucun grief contre les Frères et leur école. Il laïcise parce que c'est son bon plaisir, parce que le poste est bon pour ses instituteurs laïques. C'est ainsi que les républicains entendent la liberté.

M. le curé Olagnon était mort en juin, et M. Moyne, son successeur, a reçu ce triste bouquet en arrivant. Avant d'être installé, il s'est empressé d'écrire au R.F. pour le prier de lui laisser des sujets pour ouvrir une école libre, et de concert avec le F. Directeur, il a loué la maison dont nous parlerons plus bas. Les Supérieurs lui ayant fait des objections sur son éloignement de l'église et lui ayant demandé une garantie pour le traitement des Frères, il leur a fait la réponse suivante, le 26 septembre :

Avant de vous envoyer la convention signée, j'attendais que notre local en vue eût été visité par votre F. architecte afin de savoir ce qu'il en penserait. Cette visite faite je réponds à votre honorée du 24 courant.

La distance de ce local à l'église est de 500 m. On fait le trajet en 6 minutes sans se presser, ainsi que je m'en suis assuré moi-même. Au reste, si la Providence nous favorise en nous venant en aide, ce local ne sera que provisoire. A la première occasion favorable, nous tâcherons de nous installer dans un lieu plus central. La réalisation de ce projet est surtout désirable pour les enfants de la campagne.

Pour ce qui concerne le traitement des Frères, je me permettrai de rappeler que le C.F. Assistant, avec lequel je me suis entretenu de la question, m'avait parlé de 5 à 600 F. J'ai accepté immédiatement 600 F sans discussion. Une augmentation de 100 F par Frère peut devenir gênante pour une oeuvre que nous entreprenons sans bien connaître encore les bases sur lesquelles nous pouvons asseoir nos opérations. Je sais que votre Maison Mère a des charges considérables dans ce moment ; mais il s'agit pour nous aussi d'une oeuvre de dévouement à laquelle vous avez bien voulu vous intéresser et je n'ai pas à rappeler ici toutes les raisons qui vous ont fait prendre cette oeuvre en considération, ce dont je vous suis on ne peut plus reconnaissant. Ma conclusion dans cette question, c'est que je ferai mon possible pour satisfaire à votre demande. Dans le cas où nos ressources seraient trop limitées, je compte sur votre bienveillance en faveur de la paroisse de Chazelles pour ne pas exiger plus que la somme arrêtée entre le C.F. Assistant et moi. De nouveau je vous affirme ma bonne volonté et vous offre, R. F. S., l'assurance des sentiments de respect, etc.

Le 1er octobre, le F. Dacien a écrit ce qui suit au C.F. Assistant qui lui demandait des éclaircissements :

M.T.C.F. Assistant,

Vous ne pouvez revenir sur des décisions prises et arrêtées. Notre local est presque transformé ; plus de 20 ouvriers y travaillent depuis 7 jours ; il nous sera livré le 15 courant au plus tard.

Vous voudrez bien, à cette époque, m'envoyer toutes les pièces nécessaires pour faire ma déclaration. Les enfants ne rentrent pas chez les laïques : eux et leurs parents nous attendent. Notre mobilier de classe est commandé ; plus de 3 000 F sont déjà dépensés.

Vous me dites : c'est loin de l'église ; cette raison n'est pas sérieuse, car de seuil à seuil il y a moins de 500 m, 6 minutes. Est-ce vraiment une grande distance ? et sur la plus belle rue de la ville.

Avant d'agir, j'ai pris toutes les précautions nécessaires pour me mettre à l'abri de tout reproche. En votre présence, le Révérend m'a dit : Si ces conditions sont acceptées, marchez ! A mon arrivée ici, je les ai présentées à M. le curé. Après quelques réflexions, lui aussi m'a dit : Marchez !

Depuis lors personne ne m'a plus rien dit ; et nous avons si bien marché que nous voilà bientôt au terme.

Le plan de notre local vous a été présenté. Notre logement, à nous est parfait. Nous avons cour et jardin, ensemble 2 000 m. carrés, entièrement clos de murs. Notre première classe a 32 m. carrés de superficie et 4 m. de haut. La 2e, 40 m. carrés et également 4 m. de haut. La 3e 72 m. carrés et 3 m 90 de haut ; cette dernière peut se diviser. Et supposé 4 classes, chacune aurait 4 croisées. Nos lieux d'aisance (6 cases), sont à 30 m. loin du bâtiment.

Nous sommes donc établis dans des conditions tout à fait bonnes. Il vous faudrait une somme énorme, que je suis loin de supposer, de mauvaise volonté pour refuser de nous soutenir.

D'ailleurs, je n'ai agi que d'après vos ordres ; mais comme nous devons faire vite, vite, nous avons fait. J'ai pris deux maîtres maçons qui fournissent chacun 5 à 6 ouvriers ; un tel personnel a bientôt transformé un local.

Tous mes calculs consistent à ne pas dépasser les 4 000 F mis à notre disposition.

En recevant votre lettre, je m'attendais à quelques mots d'encouragement, vu l'ardeur que j'emploie à presser le travail ; je n'ai donc pas été surpris en la parcourant d'y rencontrer des phrases équivoques. Mais, comme je vous l'ai dit, il est impossible de revenir sur des faits acceptés. Qui donc payerait les dépenses ? Vous le savez, c'est une noble vengeance à exercer ; nous devons prouver que notre laïcisation n'est pas le vœu de la population mais seulement l'intrigue de 5 ou 6 meneurs.

A cause de la gêne imposée par la loi sur le brevet, le Révérend a proposé à M. le curé d'ajourner la création de son école libre. M. Moyne a répondu qu'il ne pouvait acquiescer à ce désir, qu'il ne voulait pas forcer tous ses petits paroissiens à se rendre à l'école laïque ni rendre inutiles les frais déjà faits. Il s'est engagé à fournir un traitement de 700 F pour chaque Frère, bien que cette condition le gênât beaucoup.

Il a signé des conventions avec le Révérend Frère pour 5 ans, sauf à les renouveler, si la République n'est pas morte. Ces conventions lui attribuent toutes les rétributions des élèves, même celles pour l'étude, mais il doit fournir 3 500 F pour le traitement des 5 Frères, payer le loyer, les réparations du local et du matériel scolaire, les prix, etc. Pour n'être pas toujours à réclamer ou à compter avec lui, le F. Directeur s'est fait autoriser par lui à prélever ces divers frais sur les rétributions susdites et à les payer lui-même. C'est ce qui explique pourquoi il ne lui a remis que 1 200 F au lieu de 1 600 l'année dernière, comme nous le disons plus loin.

Le 4 novembre le F. Directeur a écrit la joyeuse lettre que voici :

M.T.C. Frère,

Je vous envoie cette feuille ; je crains de ne pas donner les indications demandées conformément à vos usages. Vous voudrez bien, s'il vous plaît, nous la retourner au plus tôt.

Tous nos travaux sont terminés depuis 8 jours. Nos ennemis se riaient d'abord de nous ; en nous voyant aujourd'hui si coquettement établis, ils en grincent les dents.

Le préfet avait dit à notre maire : la laïcisation chez vous est-elle possible ? Oui, aurait-il répondu, notre population, travaillée comme éblouie par les charmes de la république acceptera avec joie cette transformation. Jugez-en.

Hier, je disais à M. le curé : Vous venez de terminer votre visite pastorale et la quête en notre faveur, vous croyez n'avoir pas oublié une seule famille. Avons-nous démérité aux yeux des habitants de Chazelles, Mon C. Frère, m'a-t-il répondu, je ne l'aurais pas cru si je ne l'avais pas entendu, et la plus éclatante preuve de ce que je vous dis, c'est l'heureux résultat de la quête en votre faveur ; sur une moyenne de 20 familles, je puis assurer n'en avoir pas trouvé deux qui n'aient rien donné. J'en reste tout émerveillé et plein d'espérance.

D'un autre côté, nos laïques disent : On nous regarde ici comme des chiens ! que ne nous a-t-on laissés où nous étions, etc. Trois gendarmes sont allés, l'autre dimanche, faire une scène chez eux... Ah ! oui, nous avons perdu notre popularité ! Et puis notre nouvelle résidence qui est visitée par des foules ! On vient nous voir comme si nous étions des ressuscités. Et nous le sommes vraiment quasi à l'état glorieux ! Cessez donc de nous plaindre ; joignez-vous plutôt à nous pour dire à Jésus et à Marie : Merci !

La postérité désirera sans doute savoir le nom du maire qui a fait la réponse républicaine ci-dessus au Préfet. Nous le lui léguons volontiers : c'est un nommé Provost, un genre maire soliveau depuis environ 5 ans.

Les formalités légales ayant été remplies par le F. Urbain sans oppositions, et le mobilier personnel étant transféré dans le nouveau local, l'école a été ouverte le 12 décembre. Malgré le tapage des laïques, les menaces de leurs partisans, les craintes du Directeur et des soutiens de son école, bien que l'ouverture de celle-ci n'eût été annoncée ni en chaire, ni par des affiches ni même par la cloche du nouveau local, les classes ont compté 134 élèves dès les premiers jours. Sur ce nombre, 45 ont suivi l'étude du soir moyennant 3 F par mois. La première classe a eu 29 élèves, la 2e 40 et la 3e 65.

Effrayé du danger que cette rentrée fait courir à la république, l'administration supérieure s'est empressée d'apprendre aux habitants de Chazelles comment elle entend la liberté, en limitant à 115 le nombre d'élèves que pourra recevoir l'école des Frères : les 134 sont restés.

Au commencement de janvier, le maire soliveau est venu rendre sa visite au F. Directeur et le dialogue suivant a eu lieu.

- Pourquoi n'avoir pas partagé votre école communale entre les laïques et nous ? - Ah ! si nous avions su que cette maison ait pu devenir ce que vous l'avez faite en si peu de temps et avec aussi peu d'argent, ce serait fait, et j'aurais coupé court à bien des plaintes, car il m'est cruel de savoir là-bas des enfants qu'on voudrait voir chez vous. Il y aurait moyen de revenir. Nous ne sommes pas assez grands, mais dans le jardin qui nous joint, on peut bâtir 3 belles classes ; nous prendrions pour nous la vaste salle du 1er, et moyennant un simple rez-de-chaussée pour les trois nouvelles classes, la situation serait magnifique. - Cette affaire me tente, mais les dépenses ?... c'est tout à fait abordable. Quel soulagement ce serait pour moi ! Mais il faudra des ans. - On peut ruser, qu'on nous avance l'argent, nous bâtissons pour nous, et la commune achète ensuite.

- On pourrait donc entrer l'an qui vient ? Très sûrement.

- Pensez-vous d'ici un mois, me donner vos plans ?

- Je le crois. Mais avant, j'ai besoin de consulter mes chefs et vous de réfléchir. - Il y a 5 ans que cela me travaille, je n'avais trouvé aucun moyen de vous sauver, ni d'éviter les laïques, car mon entourage me poussait à faire le pas...

Le lecteur pensera sans doute que ce maire est un imbécile ou un fourbe. Nous pensons nous, qu'il est l'un et l'autre et qu'il tient d'autant plus à son écharpe qu'il est plus indigne de la porter. Il est vrai que l'écharpe républicaine a rarement de la dignité !

Le 19 avril, le F. Visiteur a nommé les FF. Urbain, Marie Claudien, Théoneste et Séguier comme seconds et 140 élèves dans les classes. Son rapport dit : M. le curé est très content du bien que font les Frères et de celui qu'ils font faire aux laïques. Le F. Directeur me promet de tenir à la coulpe et à la direction du samedi.

L'école libre a terminé cette première année par une brillante distribution des prix en présence de 1.500 personnes bienveillantes. Les élèves y ont joué les Jeunes Captifs. Parmi les chants, nous relevons le suivant, dû au talent poétique du F. Directeur :

- 1 -

Salut, salut, noble assemblée,
Honneur, à vous, nos bienfaiteurs ;
Ici, pour nous s'est révélée
Toute la bonté de vos coeurs.
Menacés dans notre existence,
Ah ! sans vous nous ne serions plus.
Acceptez la reconnaissance,
Les hommages qui vous sont dus

- 2 -

Pasteur chéri, si plein de zèle,
Pasteur, pour nous, si généreux,
De nos amis le plus fidèle,
Ah ! recevez aussi nos vœux ;
Elle ne serait pas sans vous ;
Cette maison est votre ouvrage,
C'est le fruit de votre courage,
De votre grand amour pour nous.

- 3 -

Aujourd'hui, c'est la fête à l'école
Vous le voyez, parents chéris ;
Aujourd'hui, la peine s'envole,
Car l'on va nous donner des prix.
Pareille fête est la première
Que l'on célèbre en ce logis
Oh ! combien elle nous est chère !
N'y comptant rien que des amis.

- 4 -

Nous aimons bien notre montagne,
Notre beau sommet des grands vents,
C'est un exil, mais la campagne,
Nos alentours sont si plaisants !
De grand matin, la belle aurore,
Emporte l'ombre, le jour luit
Et chez nous l'astre brille encore
Qu'au loin déjà s'étend la nuit.

- 5 -

Du haut de ce séjour champêtre
Nous entendons dans le lointain
Des chants, des cris, des pleurs peut-être ;
Mais le ciel chez nous est serein.
C'est un air pur qu'on y respire,
L'air parfumé du vert gazon ;
Jamais fumée, on peut bien dire,
Ne vient troubler notre horizon.

- 6 -

Les malins font courir la bise
Chez nous, pendant plus de neuf mois ;
Même, ils avancent la sottise :
Qu'en été l'on se souffle aux doigts.
Ils soutiennent que nos cerises,
Trente jours après la St Jean
Ne sont pas même encore grises.
Mais ça pour nous c'est du cancan.

- 7 -

Parlez, parlez, langues méchantes,
Et contre nous imaginez
Notre climat, nos fruits, nos plantes

N'en restent pas moins parfumés.
Quand au vallon viendra la peste,
Ce qui peut arriver bientôt,
Pour fuir ce mal que l'on déteste
Vous direz tous : montons là-haut !

- 8 -

N'avez-vous pas entendu dire :
Rendons les enfants moins pieux
Et du Seigneur, brisons l'empire
Qu'il exerce en tyran sur eux.
Rendons leurs fêtes plus mondaines
Et changeons l'esprit de leurs chants
Nourrissons-les de choses vaines
Et nous aurons de vrais savants.

- 9 -

Prenant pour règle leurs caprices,
Prenant pour lois leurs intérêts
Ils ont imposé leurs malices
Le croyant sûr d'un plein succès.
Mais une légion de braves
Gens aux principes respectés
Aussitôt jettent des entraves
Et leurs efforts sont arrêtés.

- 10 -

Ces chers protecteurs de l'enfance
En se déclarant nos soutiens
Ils nous redonnent l'espérance
Nous enrichissent de leurs biens.
" Ne craignez pas, belle jeunesse,
" Nous saurons unir nos efforts
" Pour vous conserver la sagesse
" Le plus précieux des trésors. "

- 11 -

Et joignant l'acte à la parole,
Aussitôt pleuvent des secours ;
Le pauvre verse son obole
Et le ruisseau grossit son cours.
La pioche se met à la grange,
On perce, on tourne, on reblanchit ;
En quelques jours ici tout change,
Et nous avons un nouveau nid.

- 12 -

Oh ! merci ! merci ! coeurs aimables
Chers protecteurs, pour tous vos dons,
Car, c'est à vos mains charitables
Que tous nos biens, nous devons.
De vous, nous tenons l'existence
Du présent, et pour l'avenir
Vous serez notre Providence
Non, nous ne pourrions périr.

- 13 -

Du haut du ciel Dieu nous regarde,
Il entend nos pieux accents,
Ah ! que sa main protège et garde
Ces coeurs pour nous compatissants.
"Oui, rendez-leur ce qu'ils nous donnent ;
"Seigneur, rendez leur cent fois plus ;
"Qu'un jour vos anges les couronnent,

"Car nos amis sont vos élus."

Pour la complète intelligence des couplets précédents, nous devons dire au lecteur que l'école libre est située à l'extrémité nord de la ville, à 500 m de l'église, mais par la large route nationale de Lyon à Montbrison. Pour décourager les parents, les adversaires des Frères, s'étaient efforcés de faire croire que, dans cette école, les enfants seraient relégués dans une sorte de Sibérie.

Ce local est fort tranquille, très agréable en été et sur le chemin du cimetière. La maison contient deux classes de 32 et 40 m, bien aérées, la cuisine, le réfectoire servant de parloir et un escalier en bois au rez-de-chaussée, une classe, de l'étendue des 2 premières, le dortoir, l'étude, et une chambre au 1er ; on pourrait créer des appartements au 2e. Il y a deux cours assez spacieuses, l'une au nord et l'autre au midi. Le jardin, au sud-ouest, est bien suffisant. On y voit une statue de N. D. de Lourdes, dans une grotte à jour, artistement faite et entourée d'un parterre garni de fleurs aux mille couleurs. Ce local appartient à M. Bonnier. M. le curé l'a loué pour dix années moyennant 400 F par an.

La transformation d'une grange en 3 classes a coûté 4 000 F provenant, croit-on, de 10 000 F laissés par feu M. le curé Olagnon pour de bonnes oeuvres, et que son héritier, M. le curé de St Denis-s/s-Croix a cédé à M. le curé actuel de Chazelles pour l'oeuvre des Frères.

Cette année-ci, les trois classes ont inscrit 160 élèves, dont 45 à l'étude, à 3 F par mois. comme l'année dernière, les autres paient un abonnement de 6 F. dans la petite classe, de 9 F dans la 2e et 12 F dans la 1e. Ces abonnements ont produit 400 F et l'étude 1 200 F l'an passé, soit un total de 1 600 F. Sur cette somme, le F. Directeur a remis 1 200 F à M. le curé, c.-à-d. que celui-ci n'a payé que 2 300 F pour le traitement des 5 Frères, selon les conditions acceptées par lui.

Les classes vont de mieux en mieux.

Pendant que les Frères étaient communaux, leurs élèves obtinrent 50 certificats d'étude. Ils en ont obtenu 9 sur 9 l'année dernière et 15 sur 17 cette année-ci, devant une commission composée de M. A. Vacher, président, officier d'Académie, docteur en droit, membre de l'Académie des Belles Lettres de Lyon ; des FF. Romain, Marie Joseph, Marie Viateur, de M. Bonnet, géomètre, Delay, Bourne, Berne et Moyne, curé.

En 1881, il y eut une exposition de dessins et de cahiers scolaires à Montbrison pour tout le département. Le F. Directeur reçut la mention très honorable pour le dessin, et une médaille en vermeil, 1er prix pour les cahiers. La fanfare de Valbenoîte vint lui donner une sérénade en cette occasion.

Non seulement les Frères ont instruit le mieux possible leurs élèves sur la religion depuis 44 ans, mais ils les ont préparés avec soin aux 1ères communions, ainsi qu'aux cérémonies des Fêtes-Dieu.

A l'aide d'un harmonium qu'il avait facturé lui-même, le F. Dacien avait fait exécuter de beaux chants à l'église, à toutes les grandes fêtes, pendant 5 ans. N'étant point encouragé par M. le curé Olagnon, il a retiré son harmonium et les chants ont cessé.

Le mobilier personnel est le même qui avait servi à 10 Frères moins une petite partie vendue lors de la laïcisation. Il reste donc très suffisant pour 5 Frères.

Le matériel scolaire, suffisant pour 3 classes, est tout neuf ; il a coûté 700 F.

Depuis l'origine, Chazelles nous a donné les Frères Louis Bernardin, Lottier, Cyrien, décédés ; Robert, Angélicus, Marie Claudius, Marie Priscilien, Maxime, Natal, et cinq autres dont nous n'avons pas les noms de religion.

Bien que les intriguants du jour aient fortement travaillé cette population, elle reste relativement bonne. L'église est pleine aux 5 messes et à Vêpres, le dimanche. Les sacrements sont fréquentés. La moitié des hommes et les 4/5 des femmes remplissent le devoir pascal. Néanmoins, la jeunesse ne va pas en gagnant ! Un certain nombre de jeunes gens et de jeunes personnes vont facilement au théâtre en sortant de l'église.

La chapellerie est l'une des meilleures ressources des habitants de la ville : elle ne va guère depuis quelque temps ! La cannuserie occupe un certain nombre d'ouvriers. Les habitants de la campagne vivent du produit de leurs champs.

Si les affaires allaient bien, si l'école des Frères était assez vaste, les élèves seraient fort au large dans les classes laïques dont le titulaire est un véritable impie, ne paraissant jamais à l'église. Il a 7 adjoints, 7 classes, environ 280 élèves en hiver et les contribuables paient encore 12 000 F pour son école.